

Réunion du 14 février 2024

Procès-verbal N° 22

Présidence M. B. MAY

Présents : MM. M. PINGUET, L. ERAY

Excusés : Mme P. BEAURENAUD, MM. JC PIBOIN, G. MARTIN

## COMPÉTITIONS MASCULINES

**RAPPEL : à compter du 4 novembre 2023 et jusqu'à fin février 2024, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h30.**

**RAPPEL : L'entrée au stade sera gratuite pour toutes les rencontres des Coupes Départementales.**

### INFORMATIONS

#### . Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

#### . Correspondance

Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.

#### Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

#### Rappel

Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.  
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

## 1 – MATCHS NON-JOUES

La commission demande aux clubs de bien vouloir respecter le règlement figurant dans l'annuaire du District pages 131 et 132 (s'agissant des matchs reportés suite arrêté municipal à transmettre au District avant 16h00 pour permettre l'inversion des rencontres).

### DEPARTEMENTAL 1

**CORBIGNY 1 / GARCHIZY 2** - Match n°50065.1 reporté 3 fois. La rencontre est programmée chez l'adversaire (sur le terrain de GARCHIZY) le 3 mars 2024 (journée du 3 décembre 2023).

### DEPARTEMENTAL 2 poule A

**COSNOIS FC 1 / COULANGES 2** – Match n° 50140.2 à fixer (journée du 24 mars 2024)  
Suite à l'indisponibilité du terrain de rugby à cette date.

**ST PERE 1 / NEVERS BANLAY 2** – Match n°50157.1 fixé au 3 mars 2024 (journée du 19 novembre 2023)

### DEPARTEMENTAL 2 Poule B

**LUTHENAY 1 / ST BENIN 2** – Match n° 50247.1 fixé au 3 mars 2024 (journée du 19 novembre 2023).

### COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

**CHATILLON 1 / GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1** – Match n° 51569.1 fixé au 3 mars 2024 (journée du 11 février 2024).

**LORMES 1 / E. SAUVIGNY SLA 1** – Match n° 51572.1 fixé au 3 mars 2024 (journée du 11 février 2024).

**CORBIGNY 1 / CIE IMPHY 1** – Match n° 51833.1 fixé au 31 mars 2024 (journée du 3 mars 2024).

## 2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 4 février 2024

### COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**GARCHIZY 1 / FC NEVERS 1** - Match n°51566.1

Les deux équipes du FC NEVERS jouant ce jour en championnat, la commission demande aux deux clubs de trouver une nouvelle date.

Journée du 18 février 2024

### DEPARTEMENTAL 2 poule B

**LA MACHINE 2 / ST BENIN 2** – Match n° 50207.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h00.  
Accord de la Commission.

### **DEPARTEMENTAL 3 poule A**

#### **FOURCHAMBAULT 3 / COULANGES 3 – Match n° 50268.2**

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 3 mars 2024 à 15h00.

Accord de la Commission.

### **DEPARTEMENTAL 3 poule B**

#### **CORANCY 1 / ESN 58 3 – Match n° 50337.2**

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 3 mars 2024 à 15h00.

Accord de la Commission.

### Journée du 10 mars 2024

### **DEPARTEMENTAL 2 poule A**

#### **LA CHARITE 2 / POUQUES 2 – Match n° 50130.2**

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.

Accord de la Commission.

### Journée du 24 mars 2024

### **DEPARTEMENTAL 1**

#### **CORBIGNY 1 / GUERIGNY URZY 1 – Match n° 50031.2**

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au samedi 23 mars à 17h00.

Accord de la Commission.

### **DEPARTEMENTAL 3 poule A**

#### **GARCHIZY FR PORT 1 / GUERIGNY URZY 2 – Match n°50292.2**

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au samedi 23 mars à 17h00.

Accord de la commission à condition que le match arrive à son terme.

## **3 – COURRIEL ET DOSSIER TRANSMIS**

- Du club de POUILLY/LOIRE souhaitant respecter 1 minute de silence lors de ses rencontres programmées le dimanche 18 février 2024 suite au décès tragique du papa d'un joueur U13.

La Commission accède bien entendu favorablement à cette demande et présente ses sincères condoléances au club de Pouilly/Loire.

- Du club d'OLYMPIQUE ST MARTIN demandant l'inversion de la rencontre de Coupe du District Sport Comm du 11 février 2024 suite au mauvais état du terrain et accord du club de CHARRIN. La Commission félicite les deux clubs pour leur initiative.

- Accord des clubs du FC NEVERS et UF LA MACHINE quant à l'organisation des finales des coupes départementales les 15 et 16 juin 2024. La Commission remercie sincèrement les 2 clubs d'avoir accepté cette organisation.

- De la ville de COSNE/LOIRE

La Mairie, compte tenu du terrain partagé avec le rugby cosnois et du calendrier de ce dernier, est dans l'impossibilité d'accueillir les rencontres du COSNOIS FC aux dates suivantes :

- Dimanche 18 février 2024
- Dimanche 10 mars 2023
- Dimanche 24 mars 2024
- Dimanche 31 mars 2024

## 4 – FORFAITS

### COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

CHANTENAY 1 / TANNAY 1 – match n°51575.1 du 11/02/2024

Forfait déclaré de TANNAY 1.

Amende 40€.

NARCY 1 / CIE IMPHY 1 – match n°51577.1 du 11/02/2024

Forfait déclaré de NARCY 1.

Amende 40€.

## COMPÉTITIONS FÉMININES

### 1 – MATCHS NON-JOUÉS

Journée du 12 novembre 2023

#### Critérium féminin phase 2 Poule Consolante

FC NEVERS 3 / GUERIGNY URZY 1 – Match n° 51064.1 fixé au 3 mars 2024

Journée du 26 novembre 2023

#### Critérium féminin phase 2 Poule Elite

SNID 1 / E. CLAMECY TANNAY 1 – Match n° 51046.1 à fixer

Journée du 18 février 2024

#### Critérium féminin phase 2 Poule Elite

BRASSY 1 / E. CLAMECY TANNAY 1 – Match n° 51001.1 à fixer

E. CLAMECY TANNAY 1 qualifiée pour la finale régionale Futsal à cette date.

## 2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

### Journée du 3 décembre 2023

#### **Critérium féminin phase 2 Poule Elite**

E. CLAMECY/TANNAY 1 / COULANGES 1 – Match n°51052.1

Demande des clubs de reporter cette rencontre au 3 mars 2024.

Accord de la Commission.

### Journée du 18 février 2024

#### **Critérium féminin phase 2 Poule Elite**

COULANGES 1 / SNID 1 – Match n°51053.1

Demande des clubs d'avancer cette rencontre au 17 février 2024 à 19h30.

Accord de la Commission.

#### **Critérium féminin phase 2 Poule Consolante**

FC NEVERS 3 / ST REVERIEN 1 – Match n°51031.1

Demande des clubs de reporter cette rencontre au 21 avril 2024.

Accord de la Commission.

ESN 1 / COSSAYE 1 - Match n°51073.1

#### **Match reporté**

La commission demande aux deux clubs de trouver rapidement une nouvelle date pour ce match.

### Journée du 25 février 2024

#### **Critérium féminin phase 2 Poule Consolante**

VARZY 1 / ST REVERIEN 1 – Match n°51032.1

Demande des clubs d'avancer cette rencontre au 24 février 2024 à 18h00.

Accord de la Commission.

### Journée du 24 mars 2024

#### **Critérium féminin phase 2 Poule Consolante.**

ST REVERIEN 1 / GUERIGNY URZY AS 1 – Match n°51068.2

Demande des clubs de reporter cette rencontre au 14 avril 2024.

Accord de la Commission.

## 3 – FORFAIT

### Journée du 11 février 2024

#### **Coupe Féminines**

ST REVERIEN 1 / COULANGES 1 – match n°51452.1

Forfait déclaré de ST REVERIEN 1.

Amende 40€.

**PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 21 FÉVRIER 2024 A 16H30**

Le Président  
Bernard MAY



Le Secrétaire  
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.